

FORMATION – LES INÉGALITÉS AU TRAVAIL

Mardi 11 octobre 2022

Lieu : en visioconférence.

Horaires : de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 15 à 17 h 45. Accueil à partir de 9 h 15.

Durée : 1 journée de 7 heures de formation

Présentation de la formation

Salaires, conditions de travail, participation aux décisions : le travail est le lieu d'inégalités considérables, mais aussi de politiques et de luttes pour les réduire. L'Observatoire des inégalités propose une journée de formation professionnelle pour s'approprier les indicateurs de mesure, placer son action au sein d'un contexte plus général et réfléchir aux pistes d'évolution.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les outils de l'observation des inégalités ;
- Les appliquer pour mesurer et analyser les inégalités de revenus et de salaire ;
- S'approprier l'état des lieux des inégalités de conditions de travail ;
- Envisager des scénarios d'évolution vers une démocratisation du travail.

Programme et contenus

Comprendre les inégalités : les outils de l'observation

Comment définir les inégalités ? Quelles inégalités ? Entre quelles catégories de personnes ? On s'interrogera sur la façon de comprendre les inégalités et sur les instruments dont nous disposons pour les mesurer. On montrera par ailleurs comment les inégalités sont reliées les unes aux autres dans un système d'ensemble.

Comprendre les inégalités de revenus et de salaires

Comment mesure-t-on les inégalités de revenus et de salaires en France ? Les différentes sources de données. Les formes de revenus. Les indicateurs, notions de moyenne et de médiane, de décile. Les rapports et écarts interdéciles. Les indicateurs complexes (Gini, Palma). Le seuil de pauvreté. Les évolutions dans le temps.

La France inégale au travail

Quel paysage des inégalités la France offre-t-elle aujourd'hui dans le domaine de l'emploi et des conditions de travail ? Il s'agira d'établir un panorama synthétique de la situation actuelle et des grandes tendances.

Et demain ? Comment démocratiser le travail ?

Comment réduire les inégalités au travail ? Quelle peut être la place des représentants du personnel dans ce processus ? Avec la fusion des instances, vont-ils être marginalisés ou jouer

un rôle plus important ? Un rôle accru est-ce possible, souhaitable ? Il s'agira d'étudier les possibles évolutions des relations au travail et les pistes de sa démocratisation.

L'Observatoire des inégalités se réserve le droit de modifier le programme ou l'ordre des séquences pédagogiques.

Intervenants

- **Anne Brunner**, directrice d'études à l'Observatoire des inégalités. Elle co-dirige les publications de l'Observatoire des inégalités, notamment le *Rapport sur les inégalités en France* et l'édition 2020-2021 du *Rapport sur la pauvreté en France*.
- **Thomas Coutrot**, économiste et statisticien, auteur de *Libérer le travail*, Seuil, 2018.
- **Louis Maurin**, directeur de l'Observatoire des inégalités. Il dirige les publications de l'Observatoire des inégalités, notamment l'édition bisannuelle du *Rapport sur les inégalités en France* et celle du *Rapport sur la pauvreté en France*. Il est par ailleurs l'auteur de *Encore plus !*, éd. Plon (2021).

Public et prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels de tous les secteurs, impliqués dans les instances représentatives du personnel ou intéressés par la question des inégalités au travail. Elle ne nécessite pas de prérequis.

Le nombre de stagiaires est volontairement limité à 16 personnes, afin de garantir la qualité des interactions entre les stagiaires et les formateurs.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques :
- Apports méthodologiques sur les indicateurs de mesure des inégalités ;
- Échange d'expériences et questions-réponses.

Moyens pédagogiques

Diaporamas.

Pochette pédagogique remise à chaque stagiaire, comprenant le *Rapport sur les inégalités en France, édition 2021* publié par l'Observatoire des inégalités, ainsi qu'un document thématique fournissant des références bibliographiques spécialisées sur le sujet de la formation.

Évaluation et sanction de la formation

La satisfaction des stagiaires et l'atteinte des objectifs pédagogiques sont évalués lors du bilan de la formation. La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de formation.